

Commune de **TIVERNON**

Compte rendu de la séance ordinaire Du Conseil Municipal du Vendredi 7 Janvier 2022

L'an 2022 et le Vendredi 7 Janvier, à 19 heures 30 , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN
Nathalie
Mrs FLEUREAU Eric, MORGEAT Guillaume, STEIN Jean-Pierre

Absent(s) : Mrs MARTIN Joseph (pouvoir à Mme BRUCHET Delphine),
MALLET Jean-Yves

Nombre de membres : 10
- afférents au conseil municipal : 10
- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 9
Date de la convocation : 23/12/2021
Date d'affichage : 23/12/2021

Ordre du jour

- **Délibération** : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020
- **Délibération** : Autorisation au Maire d'engager, de liquider et de mander des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.
- **Délibération** : demande de subvention pour l'achat d'un défibrillateur et l'installation électrique auprès du département (FAPO)
- **Affaires diverses**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du Vendredi 5 Novembre 2021.

Réf : 2022-1 Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2020 :

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Réf : 2022-2 Autorisation au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année 2022

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L16-12-1 du CGCT, à savoir que les dépenses d'investissement, en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril de l'exercice, Le Maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursements de la dette.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Mme le Maire
- Autorise mme le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021.

Réf : 2022-3 : Défibrillateur : Après échanges avec le conseil municipal, le devis de la société France DAE est retenu pour l'achat d'un défibrillateur. Un devis pour l'installation électrique est également demandé. Une demande de subvention sera faite auprès du département du loiret dans le cadre des aides aux communes à faible population.

Réf : 2022-4 Affaires diverses

PADD : Suite à la réunion publique concernant la phase 2 du PLUI-PADD du 8 décembre 2021, Mme le Maire présente le projet retenu lors de cette réunion au conseil municipal. Après présentation et débat le conseil municipal adopte ce projet.

Un procès verbal sera rédigé à la suite de ce conseil municipal et sera remis à la communauté de commune de la plaine du nord loiret.

La séance est levée, à 20 h30

Ont signé les membres présents :